

Feuille d'information de base (FIB) Plan de prévoyance SmartFlex



But

La présente feuille d'information de base met à votre disposition des informations essentielles concernant la présente assurance sur la vie qualifiée (le «produit»). Elle ne constitue pas un matériel publicitaire. Ces informations sont prescrites par la loi pour vous aider à comprendre la nature, le risque et les coûts de ce produit ainsi que les bénéfices et les pertes possibles qui lui sont liés et pour vous aider à le comparer à d'autres.

Produit

Produit

Plan de prévoyance SmartFlex

Auteur

AXA Vie SA (ci-après «AXA»), General-Guisan-Strasse 40, 8400 Winterthour, www.axa.ch, tél.: +41 800 809 809

Autorité de surveillance

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne, tél.: +41 31 327 91 00

Autorisation ou homologation du produit

Les valeurs de règlement ont été approuvées par la FINMA.

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acquérir un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

De quel type de produit s'agit-il?

Type et caractéristiques

Contrat d'assurance pouvant être conclu dans le cadre de la prévoyance libre du pilier 3b ou de la prévoyance liée du pilier 3a.

Le «plan de prévoyance SmartFlex» est une assurance-vie constitutive de capital financée par des primes périodiques, qui associe épargne et placement de prévoyance à une couverture d'assurance en cas de décès (assurance-vie dite mixte). Le processus de placement s'effectue de manière hybride, ce qui signifie que vous supportez le risque de placement sur une partie du placement. Le produit appartient donc à la catégorie des produits d'assurance-vie dits qualifiés.

Processus de placement

Le processus de placement s'effectue selon la répartition des primes que vous aurez choisie, entre le capital sécurisé et le capital orienté rendement.

- Le *capital orienté rendement* est investi dans un fonds en actions selon le thème de placement que vous avez choisi. Vous supportez le risque de placement.
- Le *capital sécurisé* est placé avec intérêts. Il se compose d'un placement *fixe* (selon la répartition de la prime) et d'un placement *flexible*.

Prestations assurées

- En cas de vie de la personne assurée, c'est-à-dire à l'échéance du contrat, AXA verse un capital égal à l'avoir contractuel actuel (capital sécurisé et capital orienté rendement), au minimum toutefois le capital garanti issu du capital sécurisé selon la police.
- En cas de décès de la personne assurée pendant la durée du contrat, AXA verse un capital égal à l'avoir contractuel, au minimum toutefois le capital garanti selon la police.

Durée

Vous pouvez choisir une durée contractuelle de 10 à 50 ans (dans la prévoyance libre 3b) ou de 7 à 52 ans (dans la prévoyance liée 3a).

Quels sont les risques et que peut-on obtenir en contrepartie?

Profil de risque

Pour le profil de risque, les informations sur la perte maximale et les scénarios de performance du fonds en actions correspondant au thème de placement choisi, nous vous renvoyons à la feuille d'information de base du fonds en actions concerné. Celle-ci peut être consultée à l'adresse www.postfinance.ch ou www.fundinfo.com.

Risques et opportunités de placement

L'évolution de la valeur du *capital orienté rendement* dépend de la performance du fonds en actions sélectionné. Vous profitez de la hausse des cours des actions mais supportez le risque de perte de valeur. Différentes options vous sont proposées pour la gestion des risques.

La rémunération du *capital sécurisé* dépend, elle aussi, de l'évolution de la valeur des placements sous-jacents. Ici, AXA supporte le risque de placement, dans la mesure où le capital sécurisé est rémunéré à un taux d'intérêt variable de 0% au minimum pour le placement *fixe* et où le taux d'intérêt variable du placement *flexible* ne peut pas descendre en dessous de -2%.

Ainsi, le montant que vous recevrez dépendra essentiellement de l'évolution du marché et de la durée de conservation du produit. Le risque de perte de valeur est plus élevé en cas de courte durée ou de résiliation anticipée du contrat. La *perte maximale* que vous pouvez subir en investissant dans ce produit est la *perte totale du capital orienté rendement avec un rendement théorique de -100%*.

Vous trouverez une simulation de performance dans les documents de l'offre et de la proposition.

Que se passe-t-il si AXA n'est pas en mesure de procéder au versement?

AXA est légalement tenue de garantir les prétentions des clientes et des clients découlant des contrats d'assurance-vie dans le cadre de la fortune dite liée (portefeuille collectif). L'avoir contractuel de votre plan de prévoyance SmartFlex y est protégé à hauteur de la valeur actuelle du capital sécurisé et du capital orienté rendement. En cas de faillite d'AXA, vos prétentions contractuelles sont entièrement garanties.

Quels sont les coûts?

Les coûts sont représentés ci-après au moyen d'un exemple type d'une durée de 15 et de 30 ans pour une femme qui atteint l'âge légal de la retraite à l'échéance du contrat. Le calcul se fonde sur une prime annuelle de CHF 3000 (prime tarifaire sans caractéristiques susceptibles de l'augmenter), avec une part de 50% dédiée au capital orienté rendement dans le thème d'investissement «Dividends Focus Suisse» et sans options liées au produit. *Les chiffres sont des estimations et peuvent varier à l'avenir.*

La réduction du rendement brut (Reduction in Yield, RIY) montre l'impact des coûts sur le rendement dans le processus de placement. L'effet fiscal positif (pas d'impôt sur les revenus obtenus) n'est pas pris en compte. Les primes pour le risque décès assuré ne sont pas incluses dans la RIY. Leur montant est indiqué à la rubrique «Frais de risque».

Tableau 1 pour l'exemple type: composition des coûts totaux

Durée jusqu'à l'échéance du contrat convenue	15 ans		30 ans	
	3a/3b	3a/3b	3a/3b	3a/3b
Coûts uniques sans les coûts du risque	Coûts d'entrée (frais de conclusion) ¹	0.59 %	0.30 %	
	Coûts de sortie du fonds en actions	Aucuns	Aucuns	
Frais courants sans les coûts du risque	Coûts de transaction de portefeuille	Aucuns	Aucuns	
	Autres frais courants (p. ex. frais de fonds et frais administratifs)	1.55 %	1.30 %	
Il en découle la réduction du rendement ² par an:	2.14 %	1.60 %		
À cela s'ajoutent les coûts du risque (pour le risque décès) à hauteur de:	CHF 363.60	CHF 427.79		

1 Répartis sur toute la durée contractuelle

2 La réduction du rendement varie selon le thème de placement pour une durée contractuelle de 15 ans (et de 30 ans). La réduction du rendement pour le thème de placement «Dividends Focus Suisse» a été retenue dans cet exemple. Voici les chiffres pour les autres thèmes de placement: «Global» 2.03% (1.46%), «Climat» 2.05% (1.49%).

Tableau 2 pour l'exemple type: coûts totaux (réduction du rendement) pour différentes durées de détention

Scénarios	Résiliation du contrat après un an	Résiliation du contrat au bout de la moitié de l'échéance	Résiliation du contrat à l'échéance prévue			
Durée	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
Réduction de rendement (RIY) par an	3a/3b	3a/3b	3a/3b	3a/3b	3a/3b	3a/3b
Coûts du risque (risque de décès)	CHF 41.15	CHF 19.25	CHF 299.85	CHF 345.77	CHF 363.60	CHF 427.79

Est-il possible de résilier le contrat d'assurance par anticipation et de retirer de l'argent avant l'expiration du contrat ?

Droit de révocation

Vous pouvez révoquer la conclusion de votre contrat dans les 14 jours suivant sa signature.

Rachat / rachat partiel

Vous pouvez à tout moment résilier de manière anticipée le contrat dans son intégralité au moyen d'un rachat, ou en partie au moyen d'un rachat partiel, et percevoir la valeur de résiliation correspondante sous forme de capital. Un rachat partiel est possible dans la mesure où l'avoird contractuel restant est suffisant. Dans la prévoyance liée 3a, un rachat ou un rachat partiel ne peut être effectué que dans les cas prévus par la loi.

La résiliation anticipée du contrat et le rachat partiel peuvent entraîner des frais à votre charge (voir également le tableau 2). Plus tôt vous résiliez tout ou partie du contrat d'assurance, plus ces frais peuvent être élevés.

En cas de rachat partiel, l'avoird contractuel se réduit d'un prélèvement proportionnel sur le capital sécurisé et sur le capital orienté rendement. La couverture d'assurance est alors réduite en conséquence. Un rachat met fin au contrat et, par conséquent, à la couverture d'assurance.

Comment faire recours?

Vous pouvez adresser vos réclamations à PostFinance AG, Réactions des clients, Mingerstrasse 20, 3030 Berne, soit par e-mail à beschwerden@postfinance.ch.

Autres informations utiles

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents thèmes et sur le produit ainsi sur l'imposition dans la documentation sur le produit.

La FIB sert exclusivement à des fins d'information. Les conditions d'assurance applicables ainsi que la proposition et la police du contrat d'assurance individuel sont déterminantes dans tous les cas.

PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne

Téléphone +41 58 448 14 14
www.postfinance.ch

En coopération avec

